

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 2
Absents : 3

Séance du mardi 30 juin 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 30 juin à 21h00 heures, le Conseil Municipal de Porte-du-Quercy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances à Saint-Matré, commune déléguée de Porte-du-Quercy sous la présidence du maire Monsieur Christian BESSIERES.

Étaient : Présents : - Mesdames C. MERCIER, M.-V. SERRES,
- Messieurs T. ANDRIEU, P. AUSSET, L. BORTOLU, J. BOUYSSOU, J. COWLEY, F. GARY, P. LAURENS, X. MOLES, P.-M. MOURGUES, L. SÉMÉNADISSE, A. VALADIÉ

**Date de
convocation :**
23 juin 2020

Excusés : J.-F. BLANDINIÈRES, J. LONGUETEAU
Absents : S. CAUZIT, D. GERALDO NOVO, D. RODRIGUES
Est désignée secrétaire de séance : Marie-Véronique SERRES

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21h00. L'ordre du jour est le suivant : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres, Commission communale des Impôts Directs, Suppression de loyers, Financement travaux maison Hugou, Aliénation terrain Lacombase – Fargues, Participation au reste à charge du centre de loisirs de Montcuq, Commissions communales, Questions diverses

1 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commission d'appel d'offre est constituée d'élus qui transmettent leur avis au conseil, le maire étant président de la commission.

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus par le conseil,

Considérant que 6 candidats se sont faits connaître,

Une liste pour les membres titulaires est composée des candidats suivants : Pierre-Marie MOURGUES, Marie-Véronique SERRES, Fabrice GARY ; Une liste pour les membres suppléants est composée des candidats suivants :

Colette MERCIER, Thomas ANDRIEU, Xavier MOLES

Sont élus en tant que membres titulaires :

Pierre-Marie MOURGUES, Marie-Véronique SERRES, Fabrice GARY

Nombre de Voix : 14, Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

Sont élus en tant que membres suppléants :

Colette MERCIER, Thomas ANDRIEU, Xavier MOLES

Nombre de Voix : 14, Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

2 – Commission communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle aux élus que, pour la composition de la commission communale des impôts directs, une liste de 24 noms doit être transmise à la direction générale des finances publiques.

C'est à partir de la liste établie par le conseil municipal de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants que l'Administratrice générale des Finances publiques désigne les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants.

Le conseil municipal propose douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants selon la liste suivante :

| Commissaires titulaires |
|-------------------------|
| VALADIÉ Anthony |
| CORDIER Philippe |
| DELMOULY Jean-Pierre |
| MOURGUES Pierre-Marie |
| SEMENADISSE André |
| FORTASSIN Patrick |
| CAUZIT Sébastien |
| AUSSET Janine |
| LONGUETEAU Jean |
| BOUYSSOU Jérôme |
| ROUX Jean-Paul |
| BRITES Carlos |

| Commissaires suppléants |
|-------------------------|
| SERRES Véronique |
| COWLEY Joël |
| LALABARDE Danièle |
| GUESDON Alain |
| MOLES Xavier |
| MOURGUES Bernard |
| POUCHET Alain |
| GARY Fabrice |
| MEJEAN Evelyne |
| MERLY Thomas |
| MERCIER Colette |
| JARDEAU Fabien |

Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

3 – Suppression de loyers

Monsieur le Maire rappelle au conseil que 3 entreprises louent des locaux à la commune : l'entreprise CAUMON GRILLAGES pour 543.22 € par mois, le salon de coiffure de Mme FAVÉ pour 100 € par mois et la boulangerie de M. GUÉRIN pour 409.42 € par mois.

Considérant la perte de chiffre d'affaires lié à la période de confinement de deux mois pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19, il est proposé de faire une remise de loyers :

Pour le mois de mars 2020 à l'entreprise CAUMON GRILLAGES

Pour les mois de mars et avril 2020 au salon de coiffure de Mme FAVÉ et à la boulangerie de M. GUÉRIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De faire une remise de loyer à l'entreprise CAUMON GRILLAGES pour le mois de mars 2020 soit 543.22 €
- De faire une remise de loyer au salon de coiffure de Mme FAVÉ pour les mois de mars et avril 2020, soit 200 €
- De faire une remise de loyer à la boulangerie de M. GUÉRIN pour les mois de mars et avril 2020, soit 818.84 €.
- Ampliation de la délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de la commune.

Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

4 - Financement travaux maison Hugou

Monsieur le Maire rappelle que le financement des travaux de la maison Hugou au Boulvé prévoit un emprunt de 60 000 €. Des demandes d'offres ont été déposées mais une seule banque a répondu à ce jour. Cette délibération est retirée et fera l'objet d'un prochain conseil.

5 - Aliénation terrain Lacombase – Fargues

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition reçue de Monsieur David BRINGIA, demeurant Belaye de se porter acquéreur de la parcelle 099 F 200 au lieu-dit Lacombase, commune historique de Fargues, commune nouvelle de Porte-du-Quercy.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que cette parcelle a été viabilisée et est constructible.

Monsieur David BRINGIA propose de l'acheter au prix de 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la vente à Monsieur David BRINGIA de la parcelle cadastrée 099 F numéro 200, au lieu-dit Lacombase, commune historique de Fargues, commune nouvelle de Porte-du-Quercy ;
- les frais liés à la vente, au géomètre, à l'acte notarié seront pris en charge par l'acquéreur ;
- le prix de vente est fixé à 10 € le m².

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint pour engager toutes les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte de transfert de la commune historique de Fargues à la commune nouvelle et l'acte de vente à venir.

Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

6 - Participation au reste à charge du centre de loisirs de Montcuq

Monsieur le Maire explique que la Communauté des Communes du Quercy-Blanc a la compétence enfance mais c'est la Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc qui est gestionnaire du Centre de Loisirs « Les Petits Rapporteurs » situé dans les locaux de l'école primaire à Montcuq.

Le centre de loisirs est financé par les redevances des familles, ainsi que par la Communauté des Communes du Quercy Blanc et la CAF du Lot.

Cependant, il reste, chaque année, une part non négligeable à la charge de la commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc.

La Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc souhaiterait répartir cette somme restant à sa charge sur les communes de domiciliation des enfants fréquentant l'ALSH.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de participation financière pour le reste à charge à répartir par Communes. La part du reste à charge des frais de fonctionnement sera répartie en fonction du nombre d'heures de présence facturées des enfants domiciliés sur sa commune.

Comme prévu dans la convention, chaque commune doit désigner deux référents (1 titulaire et 1 suppléant). Monsieur le Maire propose comme référents : Thomas ANDRIEU, Joël COWLEY

Après avoir entendu lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de participer au reste à charge des frais de fonctionnement du Centre de Loisirs de la Commune de Montcuq-en-Quercy-Blanc pour la partie qui concerne les enfants domiciliés sur sa commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière,
- Désigne comme référents : Thomas ANDRIEU et Joël COWLEY

Votants : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 14

Pour la commune de Porte-du-Quercy le reste à charge est de 798.10 € pour l'année 2019. Celui-ci vient en partie du fait que des enfants sont inscrits mais ne viennent pas, donc ne paient pas leur part, tout en bloquant des places pour d'autres enfants.

7 - Commissions communales

Monsieur le Maire fait part de conditions de mise en place des commissions : elles doivent être constituées d'élus et transmettent leur avis au conseil.

La constitution des commissions est ensuite proposée au conseil municipal qui approuve la liste et la composition des commissions communales suivantes :

- Urbanisme et environnement : Responsable : Joël COWLEY
Membre : Lionel SÉMÉNADISSE
- Finances : Responsable : Marie-Véronique SERRES
Membre : Jérôme BOUYSSOU
- Voirie : Responsable : Joël COWLEY
Membres : Fabrice GARY, Pierre-Marie MOURGUES, Christian BESSIERES
- Commission agricole : Responsable : Fabrice GARY
Membres : Anthony VALADIÉ, Xavier MOLES, Patrick LAURENS, Jérôme BOUYSSOU
- Commission bâtiments communaux :
Responsable : Pierre-Marie MOURGUES
Membres : Fabrice GARY, Joël COWLEY, Luciano BORTOLU
- Commission communications : Responsable : Jérôme BOUYSSOU
Membres : Marie-Véronique SERRES, Jean-François BLANDINIERES, Colette MERCIER, Jean LONGUETEAU
- Commission animation, fêtes et cérémonies :
Responsable : Jérôme BOUYSSOU
Membres : Joël COWLEY, Sébastien CAUZIT, Lionel SÉMÉNADISSE
- Commission Plan Communal de Sauvegarde : responsable : Joël COWLEY
Membres : Anthony VALADIÉ, Pierre-Marie MOURGUES, Luciano BORTOLU, Sébastien CAUZIT, Philippe AUSSET

Questions diverses

Le Plan Communal de Sauvegarde va être élaboré sur toute la commune.

Un référent ambroisie est désigné par commune historique : Anthony VALADIÉ, Xavier MOLES, Patrick LAURENS, Jérôme BOUYSSOU

Pour les locations des salles des fêtes, un courrier a été envoyé à tous les demandeurs en indiquant les règles à respecter cet été. L'accès aux salles des fêtes est possible sous réserve d'un aménagement (places assises fixes uniquement) et du port du masque lors des déplacements. Concernant les fêtes et festivals, une autorisation doit être demandée au Préfet du Lot, et les mesures barrières respectées. Tous les événements dansants sont interdits. Monsieur le Maire rappelle que toutes les associations doivent contacter le secrétariat pour donner leurs dates de réservations, celles-ci ne sont pas faites automatiquement.

Quatre réunions publiques sont prévues sur les 4 communes historiques, afin de limiter le nombre de personnes présentes. Au Boulvè le 3 juillet à 21h, à Fargues le 4 juillet à 17h, à St Matré le 5 juillet à 10h30 et à Saux le 3 juillet à 18h30. Le but est de prévenir la population et leur présenter l'adressage. La semaine prochaine des personnes du département vont tourner pour repérer les maisons et numéroter. Ensuite le dossier sera traité par l'IGN, le centre des impôts et enfin par la poste qui le transmettra à tout le monde. Le conseil aura ensuite une idée du chiffrage des panneaux et des plaques pour les numéros pour inscrire la dépense au prochain budget.

Concernant la commémoration du 14 juillet : Un dépôt de gerbe aura lieu à Saux à 10h10, puis au Boulvè à 10h30. La cérémonie est prévue à 11h00 à Fargues. Début septembre, le conseil étudiera le planning pour les 3 cérémonies nationales, le but étant d'avoir les cérémonies toujours au même endroit et à la même heure.

Territoire d'énergie Lot relance le dossier de dissimulation de réseaux aériens à Saux. Le projet reste envisagé, il faudra en discuter lors d'un prochain conseil.

Il y a des socles en béton au bord des routes. Il est possible que cela soit pour le renouvellement de la signalisation des vignobles et des croisements. Une portion de route à Saux est abimée beaucoup de gros cailloux se retrouvent au milieu de la route. Le service voirie y passera mais pas avant fin juillet. Un conseiller va essayer de pousser les pierres centrales en attendant.

Madame Colette MERCIER est allée à la réunion du jury d'assises. Aucune personne de notre commune n'a été tirée au sort. Le prochain conseil aura lieu le 21 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
Christian BESSIERES

